



Divorce pension alimentaire a mon ex mari

Par **berrang claudie**, le **28/10/2011** à **22:14**

Bonjour,

je paie une pension alimentaire a mon ex mari a titre de secours il ma envoy  un courrier au mois de septembre me disant qu'il ne consent plus de recevoir cette pension a la date du 02/09/2011 j'ai donn  le courrier a mon avocate mais celle ci dit que je dois continuer de pay  la pension a monsieur car c'est la juge qui prend les d cisions puis je bloqu  cette pension chez un notaire ou un huissier merci de me r pondre c'est urgent

Par **cocotte1003**, le **28/10/2011**   **23:00**

Bonjour, c'est votre avocat qui raison, il faut continuer de payer, votre ex peut tres bien ne pas encaiss  votre ch que, mais vous vous devez attendre la d cision du juge sans bloquer l'argent, cordialement

Par **mimi493**, le **28/10/2011**   **23:01**

Le devoir de secours n'existe pas pour un ex-mari. Le divorce est prononc  ?
S'il y a un jugement en cours instaurant cette pension, vous devez la payer, vous ne pouvez pas bloquer la somme sans autorisation d'un juge. Faites une requ te en suppression

Par **berrang claudie**, le **29/10/2011**   **14:34**

merci pour vos réponse je vais continué de payer cordialement claudie